

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 décembre 2017**

Le mardi 26 décembre 2017 à 20h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

**PRÉSENTS** : ARANA M - ECHEVERRIA D - GARAT MM - GENIN P - JORAJURIA M - LADEUX JM - LARRE JM - LARRECHEA O - OTONDO P - UHARRIZ JP - ZAMORA MT  
-

**ABSENTS ayant donné un pouvoir** :

**ABSENTS et EXCUSÉS** : MASSONDE M - ZAMORA P - ZUDAIRE S -

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : GARAT Marie Michelle

### **ORDRE DU JOUR** :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - CAPB - Instruction des actes d'urbanisme
- 5 - CAPB Eau Assainissement - Pouvoir de signature au maire concernant le transfert du patrimoine
- 6 - CAPB Eau Assainissement - Convention de service pour moyens matériels et humains mis à disposition
- 7 - CAPB Eau Assainissement - Transfert matériel et outillage à la commune
- 8 - Décisions modificatives : Budget commune, Budget eau et assainissement
- 9 - Admissions en non valeur - Budget Commune et budget Eau et assainissement
- 10 - Gestion des bois - coupes 2018 et report coupes 2017

#### **1 - Désignation du secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne GARAT Marie Michelle à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

#### **2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion**

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la réunion précédente et le soumet à l'approbation des membres présents. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité et les conseillers procèdent à la signature du registre.

#### **3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation**

Monsieur le Maire rend ensuite compte des décisions qu'il a prises en application des délégations reçues du conseil :

- Signature contrat contrôle technique pour la station d'épuration avec Qualiconsult pour 4140 € H.T
- Signature contrat étude de sol pour la station d'épuration avec Fondasol pour 8814 € H.T
- Commande travaux à l'entreprise 3TP pour des travaux Chemin Artekoborda pour 13 671 € H.T et Chemin Aintziartea pour 3030 € H.T

#### **4 - CAPB - Instruction des actes d'urbanisme**

Depuis 2015, les actes d'urbanisme sont instruits par les services de la Communauté de Communes Errobi à titre gratuit. Avec la création de la CAPB, celle-ci a repris les services de la CC Errobi qui est dorénavant le pôle territorial Errobi. La CAPB propose aux communes membres de continuer à instruire les actes d'urbanisme pour leur compte mais ce service sera dorénavant payant pour elles.

Le coût annoncé est de 150 € l'acte, pris en charge à 50% par la CAPB.

M. le Maire explique que nos services ne peuvent pas assurer cette instruction, à l'exception des certificats d'urbanisme d'information qui pourraient être instruits en mairie.

M.Arana demande ce que va devenir la CC Errobi ;

M. le Maire répond que les services sont maintenus et repris par la CAPB ;

M.Otondo demande si ce seront les mêmes personnes qui continueront à instruire les dossiers de la Commune

M. le Maire indique qu'à priori ce sera le cas.

Mme Jorajuria demande si ce sera payant à chaque fois, par qui et à partir de quand ?

M. le Maire répond que ce sera facturé à l'acte à la commune car cette instruction étant un service public elle ne peut pas être facturée au demandeur, ce sera mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Le Conseil décide de confier l'instruction des actes d'urbanisme à la CAPB à l'exception des CU informatifs qui seront instruits en commune.

Adopté à l'unanimité.

### **5 - CAPB Eau Assainissement - Pouvoir de signature au maire concernant le transfert du patrimoine**

Le transfert de la compétence eau et assainissement va entraîner le transfert du patrimoine (réseaux, châteaux d'eau, station, matériel...) à la CAPB, le Conseil autorise M. le Maire à signer le PV de transfert lorsqu'il sera établi.

M.Genin s'inquiète du risque à long terme du transfert des sources et demande si on ne peut pas les conserver à la commune ?

Mme Jorajuria demande quels sont les avantages et les inconvénients de ce transfert ?

M.Otondo demande qui votera le prix de l'eau, notamment quand c'est géré par la Lyonnaise ?

M. le Maire répond que le transfert entraîne aussi la gestion des sources mais pas leur propriété, il n'y aura pas d'acte notarié. Pour ce qui est des avantages : le service sera meilleur mais l'inconvénient sera qu'il coûtera plus cher.

C'est la CAPB qui votera les prix avec un lissage bien qu'on ne sache pas encore comment sera fait le calcul. Notre commune ayant des prix bas, on sera forcément impactés. Cela sera le cas de beaucoup de communes, certaines ayant par exemple jusqu'à présent instauré la gratuité de l'eau pour leurs administrés.

Adopté par 10 voix pour et 2 contre (P.Genin et M.Arana)

### **6 - CAPB Eau Assainissement - Convention de service pour moyens matériels et humains mis à disposition**

Dans un premier temps au moins, le service continuera à être assuré comme jusqu'à présent : le personnel communal effectuera donc les relevés, la facturation, les réparations de fuites...Elle facturera ensuite les interventions et le coût du personnel mis à disposition pour ces tâches.

M.Otondo demande si les agents communaux pourront être amenés à intervenir sur d'autres communes ?

M. le Maire répond que non, les agents restent affectés à la commune, seuls les agents directement affectés à la régie comme à Bayonne ou à Hasparren deviennent agents de la CAPB et pourront intervenir pour son compte sur tout le territoire.

M. Genin demande si le matériel mis à disposition sera réparé par la CAPB en cas de casse lors d'une intervention ?

M. Larre explique que ce sera une location de matériel gérée comme toute location.

Le Conseil autorise la signature d'une convention de mise à disposition par 10 voix pour et 2 contre (P.Genin et M.Arana).

**7 - CAPB Eau Assainissement - Transfert matériel et outillage à la commune**

Il est décidé de transférer le matériel du budget eau sur le budget communal dans la mesure où pour la plupart il est déjà amorti et où certains ont été achetés à l'époque où il n'y avait qu'un seul budget communal.

Adopté à l'unanimité.

**8 - Décisions modificatives : Budget commune, Budget eau et assainissement**

Afin de prévoir les écritures comptables nécessaires au transfert du matériel vu ci-dessus, à des admissions en non-valeur et aux travaux supplémentaires d'eau et d'assainissement, le conseil vote les décisions suivantes :

<b>Budget Eau Assainissement - DM 2</b>		Dépenses		Recettes	
<b>Section de fonctionnement</b>		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Article	Désignation				
605	Achat d'eau en gros	-150			
6541	Créances admises en non valeur		150		
<b>Total</b>		<b>-150</b>	<b>150</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Budget Eau Assainissement - DM 2</b>		Dépenses		Recettes	
<b>Section d'investissement</b>		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Article	Désignation				
2315-12	Réhabilitation STEP		600 000		
1641	Emprunt				600 000
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>600000</b>	<b>0</b>	<b>600000</b>

<b>Budget Eau Assainissement - DM 2</b>		Fonctionnement		Investissement	
<b>Opération d'ordre</b>		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Article	Désignation				
2182	Cession matériel outillage				1900
2188	Cession matériel outillage				100
6742	Valeur comptable nette actif cédé	2000			
<b>Total</b>		<b>2000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2000</b>

<b>Budget Communal - DM 3</b>		Dépenses		Recettes	
<b>Section de fonctionnement</b>		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Article	Désignation				
60623	Alimentations	-4000			
6413	Personnel non titulaire		4000		
<b>Total</b>		<b>-4000</b>	<b>4000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Au sujet des travaux de reprise des réseaux en cours, M. Arana demande si les branchements des particuliers sont réalisés.

M. le Maire répond que les chiffrages estimatifs ont été faits par l'entreprise et qu'il faut maintenant recevoir les particuliers qui pourront faire faire les travaux par l'entreprise de leur choix. Il rappelle que l'octroi des subventions à la commune est conditionné par le fait que 100% des particuliers soient correctement raccordés.

M. Otondo demande si les particuliers vont eux aussi bénéficier d'une aide.

Oui, ils pourront être aidés à hauteur de 60% du H.T

M. Genin ne comprend pas pourquoi certains ne feraient pas les travaux

M. Larrechea répond que parfois les travaux peuvent être importants et exiger de casser des terrasses par exemple, ce qui peut rebuter les gens.

Mme Echeverria ajoute que le coût de ces travaux peut aussi ne pas être prévu pour les particuliers.

Les décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

## **9 - Admissions en non valeur - Budget Commune et budget Eau et assainissement**

Les montants à admettre en non-valeur sont :

- Budget eau et assainissement : 1244.68 €
- Budget communal : 411.40 €

M.Genindemande à quoi correspondent ces sommes.

M. le Maire explique que pour l'eau ce sont des impayés de personnes ayant quitté la commune et pour le

Budget général ce sont surtout des dettes de cantine dont certaines datent de 2010.

Mme Zamora indique que le trésor public n'informe la commune que très tardivement des impayés.

Mme Echeverria ajoute que c'est parce qu'il essaie de joindre les gens pour récupérer les sommes.

Adopté à l'unanimité.

## **10 - Gestion des bois - coupes 2018 et report coupes 2017**

L'ONF prévoit un programme de gestion, mais en 2017 1 seul lot a été coupé. Il faut donc reporter les coupes prévues en 2017 et prévoir celles de 2018.

Les lots sont difficiles d'accès et il faut être bien outillé pour pouvoir les couper.

M. Arana indique que les ventes de bois chutent dans toutes les communes

M. Larre explique que les nouveaux appareils consomment moins et que le bois est surtout un chauffage d'appoint.

Les reports et le programme 2018 sont adoptés à l'unanimité.

### **-Chemin au-dessus de la carrière :**

M. le Maire informe le Conseil qu'il a pris un arrêté de déviation provisoire de ce chemin en raison d'un éboulement survenu à la carrière qui rendait ce chemin dangereux.

Les responsables de la carrière ont négocié la déviation avec les propriétaires riverains du chemin et ont consolidé l'éboulement. Il est toutefois probable que l'ancien tracé ne pourra plus être utilisé de sorte que le chemin provisoire devra être maintenu et régularisé.

Mme Jorajuria demande qui va acheter le terrain nécessaire ? et qu'elle entend depuis longtemps que le gisement est terminé

M. Larrechea indique que la carrière gèrera tout le dossier du chemin.

M. le Maire précise qu'il y aura sans doute encore une demande d'extension d'exploitation.

### **- Demande d'installation de deux esthéticiennes :**

La mairie a été contactée par deux esthéticiennes habitant Cambo pour l'une et Sare pour l'autre qui recherchent un local pour s'installer à Souraïde. M. le Maire les a reçues avec les adjoints et il avait dans un premier temps été envisagé de les installer provisoirement au rez-de-chaussée de la maison de Bixente. Toutefois les travaux à faire pour mettre ces locaux aux normes sont trop coûteux surtout pour un local provisoire. Elles souhaitent un local brut d'environ 50 m<sup>2</sup> de plain-pied pour un loyer de 500 € mensuels.

L'idée serait d'aménager l'ancien préau de l'école en deux locaux.

M.Genin demande s'il n'y a pas de locaux dans le parc privé. Il insiste sur le fait que beaucoup d'entreprises qui se créent ne dépassent pas les trois ans.

M. Uharriz précise que le fait de faire des locaux brut permet de les récupérer pour une autre activité et coûte moins à la commune

Mme Jorajuria ajoute qu'on ne peut pas savoir si cela marchera sans essayer et qu'il faut leur donner une chance.

M. Genin souligne que la boulangerie crée déjà des problèmes de circulation sur cette rue, l'ajout de commerces et donc de véhicules risque encore de rendre ce coin plus dangereux

M.Otondo indique qu'il faut prévoir deux locaux de même surface, et qu'il est peut-être possible d'aménager un espace de parkings en bordure de route côté trinquet.

M. Larrechea suggère de demander que les aménagements intérieurs soient amovibles pour qu'il n'y ait pas de travaux à faire s'il fallait réutiliser les locaux par la suite.

M. Genin propose de mettre en place un algeco pour réduire les coûts, ou sinon il se demande s'il ne serait pas moins cher de raser le bâtiment pour refaire quelque chose de neuf et de mieux adapté.

Au sujet de l'Algeco , M. le maire précise qu'il faut que cela soit joli et ne doit pas jurer dans le bourg.

M. Larre dit qu'il faut chiffrer le coût des travaux.

En conclusion, le Conseil émet un avis favorable de principe à l'aménagement de locaux dans le préau et se prononcera définitivement au vu du coût des travaux. Il est demandé de chiffrer une solution maintenant la structure existante et une dans laquelle l'existant est rasé et remplacé par un bâtiment neuf.

**N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 -**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,



Le secrétaire de séance  
GARAT Marie Michelle

Les membres présents du Conseil Municipal

ARANA M -

ECHVERRIA D -

GARAT MM -

GENIN P -

JORAJURIA M -

LADEUIX JM -

LARRE JM -

LARRECHEA O -

OTONDO P -

UHARRIZ JP -

ZAMORA MT -